

Dalloz Actualité, 17 février 2022

Crimes contre l'humanité : une cinquantaine d'enquêtes menacées

PÉNAL (actualites/bena).

Une décision de la Cour de cassation de novembre 2021 menace une cinquantaine d'enquêtes et d'instructions conduites contre des responsables syriens soupçonnés de crimes contre l'humanité. Une décision pourtant dans la ligne de la loi française, rétive à la compétence universelle. Les ministères de la Justice et des affaires étrangères envisagent aujourd'hui des évolutions législatives qu'ils ont longtemps combattues.

par [Pierre Januel, Journaliste \(taxonomy/term/16304\)](#)

le 15 février 2022



La France est allée à reculons sur les questions de compétences universelles dans les poursuites pour génocide, crime contre l'humanité ou crime de guerre. Elle craignait notamment de voir des poursuites engagées contre des responsables de passage en France, comme en Belgique qui est revenue sur sa conception large de la compétence universelle à cause d'imbroglio diplomatiques. D'où la présence en droit français de quatre « verrous » pour limiter les poursuites sur les crimes internationaux les plus graves : la

résidence habituelle sur le territoire française, le monopole des poursuites par le parquet, un principe de primauté de la cour pénale internationale et le fait que l'incrimination doit être reconnue dans les deux pays (la « double-incrimination »).

Une cinquantaine d'enquête menacées

C'est cette double-incrimination qui est aujourd'hui en cause. Dans une décision du 24 novembre, la Cour de cassation a déclaré les juridictions françaises incompétentes pour connaître des poursuites engagées contre un ressortissant syrien pour crimes contre l'humanité, au motif que le droit syrien ne prévoyait pas cette incrimination (Crim. 24 nov. 2021, n° 21-81.344, [Dalloz actualité, 6 déc. 2021, obs. M. Dominati \(https://www.dalloz-actualite.fr/flash/double-incrimination-verrou-de-competence-extraterritoriale\)](#)).

Cette décision inquiète vivement les ONG et les magistrats français. Comme le rapportait l'AFP, 36 des 75 enquêtes préliminaires menées actuellement par le parquet national